



Tél : 02.31.27.15.80
Mail : mairie@cagny.fr
Site : www.cagny.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/073

Date de la convocation	:	31/10/2025
Date d'affichage de la convocation	:	31/10/2025
Date d'affichage de la délibération	:	10/11/2025
Nombre de conseillers	:	En exercice : 16 Présents : 16 Pouvoirs : 0 Votants 16

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi six novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie.

PRÉSENTS :	Laurence MAUREY, Michel DECAMBOS, Magali LONCLE, Pascal GENISSEL, adjoints, Sandrine BOURDON, Sophie PHILIPPE, Nelly LEBOUCHER, Marie-Pierre LENAUT, Guillaume LECOEUR, Emmanuel LAUDO, Sylvain GUILBAULT, David BOUDET, Yoann GIBON, Antoine BARBULEE, Solène MAURICE-PEROUMAL, Arrivée de Céline OBIANG OBAME à 18h42,
ABSENTS EXCUSÉS :	-
POUVOIRS :	-
SECRÉTAIRE :	Nelly LEBOUCHER
INVITÉE :	Vanessa BOUBERT, secrétaire générale des services

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS (Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale)

Considérant que le Conseil d'Administration du CCAS est composé du Maire qui en assure la présidence et d'un nombre égal de membres élus et de membres nommés,

Considérant que le nombre de membres du CCAS est fixé par le Conseil municipal et que ce nombre ne peut pas être inférieur à 8 et supérieur à 16, et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire,

Tél : 02.31.27.15.80
Mail : mairie@cagny.fr
Site : www.cagny.fr

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (*16 voix POUR*) :

- *décide de fixer à 10 le nombre des membres du CCAS, sachant qu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.*
- *donne à Madame le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

A Cagny, le 10 novembre 2025

Pour extrait, copie conforme au registre,

Le Maire,

Laurence MAUREY

